

12 adoptions par des couples homos depuis 2006

Depuis 2006, l'adoption a été ouverte aux couples homosexuels. Mais on est loin d'un raz-de-marée. En presque 10 ans, seuls 12 enfants ont été accueillis par des couples de même sexe en Communauté française. Un chiffre relativement bas, qui s'explique notamment par la complexité des procédures à suivre. Nicolas et Sylvain, un couple d'Ohey (Province de Namur), dénonce justement ces procédures. Pour adopter un enfant belge en Communauté française, il faut pouvoir intégrer une liste d'attente aux places limitées dans l'un des deux organismes agréés. « *Pour cela, on doit remettre sa candidature chaque mois auprès des deux organismes, en espérant qu'une place se libère.* », explique Nicolas. Mais, détail absurde, les candidatures doivent arriver le premier du mois, pile. « *Pas le 31, ni le 2. Pour être sûr que notre candidature soit prise en compte, on est forcé d'en envoyer une 3 ou 4 jours de suite.* » Ensuite viendrait le pire. « *Lorsqu'une place se libère sur la liste d'attente, les organismes procèdent*

par tirage au sort parmi les candidatures valables. Peu importe depuis combien de temps on est candidat. À cause de cela, en deux ans et demi, nous n'avons pas avancé du tout. On reste dans l'incertitude. »

« ON VEUT LIMITER L'ATTENTE »

Au cabinet du ministre en charge de l'adoption, Rachid Madrane (PS), on justifie la procédure. « *On veut éviter que des gens restent jusqu'à 7 ans sur une liste d'attente, comme ça se fait en Flandre.* »

Pourtant, la procédure francophone découragerait pas mal de candidats à l'adoption.

Nicolas et Sylvain se défendent toutefois d'être discriminés en tant qu'homosexuels. « *La procédure est aussi compliquée pour les couples hétéros. Mais eux, ils peuvent s'orienter vers l'adoption internationale, ce qui leur donne un peu plus de chances.* »

Une option inaccessible aux couples de même sexe, les pays d'origine refusant de faire adopter un enfant par des homosexuels. ■

C.H.